



Département de l'OISE
Arrondissement de COMPIEGNE
Canton de NOYON
COMMUNE de CAISNES

NBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : **15**
présents : **15**
votants : **15**

DATE de CONVOCATION :
17/03/2026

DATE D’AFFICHAGE :
23/03/2026

Délibération n°:
2026 03 20 07

Le maire certifie, en application de l'article L2131-1 du CGCT, que le présent acte est rendu exécutoire le date de son dépôt en Sous-Préfecture de Compiègne au titre du contrôle de légalité.

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de CAISNES

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 060-216001180-20260320-D2026032007-DE



Séance du 20 Mars 2026

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SIRS

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CAISNES convoqué le 17/03/26 s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre WALLOIS, maire.

Etaient présents : Audrey BERTHEMET, Lucie BRUNEL, Didier CHRISTOPHE, Stéphanie DI CREDICO, Véronique DENIZART, Nicole FABRYKA, Jean-Pierre GRIS, Bruno GONCALVES, Martine HAYAMMES, Jean HELWASER, Alain JANSSEN, Marie-Claude HERIOT, Antoine KULA, Jean-Luc PERRIN, Roger RAMELET, Jean-Pierre WALLOIS, formant la majorité des membres en exercice

Absents : -

Martine HAYAMMES a été élue secrétaire de séance.

M

me la maire rappelle que la commune étant membre du SIRS Caisnes/Cuts, le conseil municipal doit désigner 2 délégués titulaires dont la maire et 2 suppléants.

Pour le 2^{ème} titulaire 2 conseillères municipales sont candidates, il convient alors de le désigner par un vote à bulletin secret.

Après le ramassage des votes, le dépouillement a été le suivant :
15 votants ,10 bulletins pour Stéphanie DI CREDICO, 4 pour Nicole FABRYKA, 1 Blanc.

Sont donc désignées titulaires la maire, Marie-Claude HERIOT et Stéphanie DI CREDICO

Et les 2 suppléantes sont Nicole FABRYKA et Martine HAYAMMES.



*Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Fait et délibéré en séance. Pour copie certifiée conforme
A Caisnes le 23/03/2026
Le Maire, Marie-Claude HERIOT*